

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PAPINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **lundi, 6 mars 2023, à 18 h 30**, à la salle communautaire sise au 1890, de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.



Sont présents : Mesdames Denise Corneau, Marie-Céline Hébert, messieurs Gilles Payer, Michel Longtin, Raymond Bisson et Noël Picard

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Liette Quenneville, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et greffière-trésorière informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal du 6 février 2023

2. FINANCES

- 2.1. Lecture et adoption - comptes fournisseurs au 28 février 2023
- 2.2. Rapport des salaires et autres dépenses au 28 février 2023
- 2.3. Rapport mensuel des revenus et dépenses au 28 février 2023

3. DOSSIERS MINES

4. RAPPORT DU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

- 6.1. Correspondance – Annexe III
- 6.2. Fin d'emploi – Employée 70-04
- 6.3. Radiation des mauvaises créances
- 6.4. Donation du piano – frais de transport
- 6.5. Quote-part de la MRC de Papineau
- 6.6. Renouvellement – Bail débarcadère du Lac Simon

6.7. Avis de motion – Règlement 2023-10 décrétant une dépense et un emprunt de 340 000\$ pour l'acquisition d'une chargeuse sur roues

7. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. Rapport du département

7.2. Plan de mise en œuvre local (PMOL)

8. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. Rapport des départements

8.2. Entente avec Les Maraudeurs Inc.

8.3. Ouverture et acceptation des soumissions – Vente camion F-150, 2014

9. DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

9.1. Rapport des départements

9.2. Nomination d'un membre du CCU

9.3. Adoption du premier projet de règlement 2023-08 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

9.4. Adoption du premier projet de règlement 2023-09 relatif à la démolition d'immeuble

10. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

10.1. Proclamation de la « Journée nationale de promotion de la santé mentale positive. »

11. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, CULTURE ET TOURISME / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.1. Rapport du département

12. VARIA

13. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Ouverture de l'assemblée

2023-03-20497

IL EST RÉSOLU

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 18h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2023-03-20498

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.2 Lecture et adoption du procès-verbal

2023-03-20499

IL EST RÉSOLU

QUE la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 soit exemptée et soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. FINANCES

2.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs au 28 février 2023

2023-03-20500

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil approuve les paiements des comptes payés et à payer au 28 février 2023 pour un montant total de 208 212.77 \$ et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

- La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 24379 à 24436
- Les paiements directs 501125 à 501153
- Les prélèvements 6089 à 6121

QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à ces listes, soient, par la même occasion, approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de février 2023

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de février 2023, pour une dépense totale de 49 193.65 \$ a été déposé à tous les membres du conseil.

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Liette Quenneville
Directrice générale et greffière trésorière

2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 28 février 2023

2023-03-20501

IL EST RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses, au 28 février 2023 soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DOSSIER MINES – Projection émission MAtv Outaouais – dossier mine

4. RAPPORT DU MAIRE – Émission des comptes de taxes

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

6.1 CORRESPONDANCE – Annexe III

6.2 Fin d'emploi – Employé 70-04

2023-03-20502

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale de ne pas reconduire l'embauche de l'employé 70-04;

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil entérinent la décision de la directrice générale de ne pas reconduire l'embauche de l'employé 70-04, et ce, en date du 25 février 2023;

ET

QUE toutes les sommes qui lui sont dues lui soient remboursées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Radiation des mauvaises créances

2023-03-20503

CONSIDÉRANT QUE, suivant la rénovation cadastrale effectuée sur le territoire de la Municipalité de Duhamel, certains lots ont été inscrits sous le nom de différentes personnes alors qu'il s'agit de voies publiques ou inscrits sous le nom de personnes aujourd'hui décédées;

CONSIDÉRANT QUE des lots ont également été inscrits sous le nom de personnes qui ne souhaitent nullement prendre en charge des terrains ayant peu de valeur et impossible à développer;

CONSIDÉRANT QUE des mesures ont été prises pour retrouver les propriétaires inscrits afin que les comptes émis suivant ces inscriptions soient payés et que dans plusieurs cas, il a été impossible de retracer ces personnes;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cas des propriétaires connus et peu intéressés à prendre en charge ces lots, des démarches ont été entamées afin de voir si les propriétaires contigus peuvent être intéressés par ces terrains;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas des lots étant utilisés à des fins publiques, à savoir des voies publiques, des démarches ont été entamées afin de faire reconnaître les droits de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE dans tous les cas, il y a lieu de radier certains comptes, soit en raison d'une prescription de la créance ou tout simplement parce que le peu de valeur du lot ne justifie pas de recourir à la vente pour taxes;

IL EST RÉSOLU

QU'afin d'éviter des dépenses juridiques, les factures suivantes :

Matricule	#facture	Taxes	Intérêts	Total
F 1499-91-5264	990, 991	5.50 \$	0.42 \$	5.92 \$
F 1400-12-9553	857, 858	9.62 \$	0.74 \$	10.36 \$
F 1401-11-3977	880, 881	15.80 \$	1.16 \$	16.96 \$
F 1498-95-6978	951, 952	35.74 \$	2.64 \$	38.38 \$

soient radiées et que la dépense au montant de 71.62 \$ affectera le poste budgétaire 02-19000-985 «mauvaise créance»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Donation du piano et frais de transport

2023-03-20504

CONSIDÉRANT l'inutilité du piano dans la salle du centre communautaire;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du Conseil de mettre en valeur l'utilité du piano de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'ouverture du nouveau centre pour soin palliatif en mai prochain;

IL EST RÉSOLU

QU' aux noms des Citoyens et Citoyennes, la municipalité de Duhamel fait donation du piano à la résidence « Le Monarque » et autorise les frais de transport de 300\$ pour la livraison du piano à Plaisance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Quote-part de la MRC de Papineau

2023-03-20505

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil autorise le paiement de la quote-part 2023 de la MRC de Papineau au montant de 121,671.45\$

Que le maire et la directrice générale sont autorisés à faire le paiement total en trois versements en date du 1er mars, du 1er juillet et du 1er septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Renouveaulement – Bail débarcadère du Lac Simon

2023-03-20506

CONSIDÉRANT QUE le bail de location du débarcadère entre la Municipalité de Duhamel et l'entreprise Location sport Duhamel (9037-6237 Québec Inc.) est venu à échéance;

IL EST RÉSOLU

Que monsieur David Pharand, maire et madame Liette Quenneville, directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le renouvellement du bail du débarcadère du Lac Simon, avec l'entreprise Location sport Duhamel portant le numéro 9037-6237 Québec Inc, suite à une entente entre les parties pour un terme de 4 ans, de 2023 à 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 Avis de motion - Règlement 2023-10 décrétant une dépense et un emprunt de 340 000\$ pour l'acquisition d'une chargeuse sur roues

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Michel Longtin, à l'effet que le règlement 2023-10 décrétant une dépense et un emprunt de 340 000\$ pour l'acquisition d'une chargeuse sur roues sera adopté à une séance ultérieure.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est déposé en même temps que l'avis de motion

7. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Compte-rendu du département

Monsieur Raymond Bisson présente le rapport du département des incendies.

7.2 Plan de mise en œuvre local (PMOL)

2023-03-20507

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de sécurité incendie, M. Benoît Fiset, concernant le plan de mise en œuvre locale pour la Municipalité de Duhamel – année 4;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Duhamel approuve le plan de mise en œuvre locale, préparé par le directeur du service de sécurité incendie prévu pour l'année 3, déposé par le comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS et DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Compte-rendu du département

8.2 Entente entre le club « Les Maraudeurs Inc.» – utilisation du Garage

2023-03-20508

CONSIDÉRANT la demande du club «Les Maraudeurs Inc.» à l'effet d'utiliser le garage municipal pour le déglacage de la surfaceuse et son équipement lors de bris;

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil autorisent Mme Liette Quenneville, directrice générale à signer le protocole d'entente avec le club « Les Maraudeurs Inc. » relatif à l'utilisation du garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Ouverture et acceptation des soumissions – Vente du camion F-150 2014

2023-03-20509

CONSIDÉRANT que la municipalité a mis en vente le camion F-150 2014 par avis public;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions pour la vente du camion F150 2014 qui a eu lieu le 24 février 2023 à 11h05;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil acceptent l'offre de monsieur Dominick Demers Robichaud au montant de 7 250\$ plus taxes applicables;

ET

QUE

Monsieur Nicolas Larose, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à ladite vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

9.1 Compte-rendu du département

Rapport du département de l'environnement
Rapport du département de l'urbanisme

9.2 Nomination – membre du comité de consultation d'urbanisme (CCU)

2023-03-20510

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'un an à titre de membre du CCU de madame Elsa Dussault a pris fin le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE madame Elsa Dussault désire prolonger son mandat à titre de membres citoyen au CCU;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil nomment madame Elsa Dussault membre citoyenne au CCU pour un mandat d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Adoption du premier projet règlement 2023-08 – Occupation et Entretien des bâtiments

2023-03-20511

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire avoir un contrôle sur les situations de vétuste ou de délabrement des bâtiments situés sur son territoire;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Duhamel adopte le règlement portant le numéro «2023-08 » et intitulé « Occupation et entretien des bâtiments».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Adoption du premier projet règlement 2023-09 – Démolition d'immeubles

2023-03-20512

CONSIDÉRANT QU'en matière d'urbanisme, le contrôle de la démolition des immeubles et tout aussi important que le contrôle du développement :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire protéger les bâtiments pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Duhamel adopte le règlement portant le numéro «2023-09 » et intitulé « Démolition d'immeubles.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

10.1 Proclamation de la "Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

2023-03-20513

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entourés** ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la municipalité de Duhamel, proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS** et être bien entouré-es.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

11.1 Compte-rendu du département

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-03-20514

IL EST RÉSOLU

QUE la séance soit et est levée à 19H52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

David Pharand
Maire

Liette Quenneville
Directrice générale et greffière très.